

Affiché le ID: 079-200041317-20210927-C__81_09_2021-DE

Votants: 78

Convocation du Conseil d'Agglomération : le 20 septembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 septembre 2021

ETUDES ET PROJETS NEUFS - PROJET PÔLE GARE NIORT ATLANTIQUE : DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE **CONCERTATION**

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Florent SIMMONET, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, François BONNET à Olivier D'ARAUJO, Yamina BOUDAHMANI à Thibault HEBRARD, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Françoise BURGAUD à Jean-Pierre DIGET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, François GUYON à Romain DUPEYROU, Christine HYPEAU à Nicolas VIDEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Gérard LEFEVRE à Ségolène BARDET, Alain LIAIGRE à Clément COHEN, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGE, Nicolas ROBIN à Philippe TERRASSIN, Mélina TACHE à Yvonne VACKER, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

<u>Titulaires absents</u>:

Christelle CHASSAGNE, Richard PAILLOUX.

Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

ID: 079-200041317-20210927-C__81_09_2021-DE

C-81-09-2021

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

ETUDES ET PROJETS NEUFS - PROJET PÔLE GARE NIORT ATLANTIQUE : DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION

Monsieur Jacques BILLY, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 10 février 2020 approuvant le schéma de cohérence territoriale de Niort Agglo;

Vu la délibération du 16 novembre 2020 validant le programme de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la première phase du projet ;

Vu la délibération du 16 novembre 2020 transférant la maîtrise d'ouvrage unique du projet à la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Vu la convention cadre Action Cœur de Ville signée le 16 juillet 2018 et son avenant n°1 précisant le projet stratégique signé le 15 mai 2019 ;

Vu la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du projet pôle gare Atlantique conclue entre la CAN et la Ville de Niort, en date du 15 décembre 2020 ;

Vu le protocole de cadrage général relatif aux modalités de partenariat pour les intentions de réalisation du projet conclu entre l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département des Deux-Sèvres, la CAN, la Ville de Niort et SNCF Gares et Connexions en date du 12 juillet 2021 ;

Vu la délibération en date du 29 juin 2021 autorisant la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique ;

Le Pôle Gare Niort Atlantique traduit l'ambition de la CAN dans le cadre du développement économique, touristique et durable du territoire. En effet, la création d'un pôle d'échange multimodal moderne et adapté aux usagers et aux acteurs fournira une offre de mobilité accessible et variée pour irriguer l'ensemble du territoire. La restructuration des espaces, avec une part du végétal en continuité de la place de la Brèche et jusqu'au quartier du pôle Santé, créera l'ambiance de Niort Atlantique, territoire faisant le lien du Marais vers la Mer, avec une dynamique économique reconnue nationalement autour de l'économie sociale et solidaire et du numérique. Elle va ainsi favoriser les accès au PEM et contribuer à la valorisation de la Gare, porte d'entrée majeure du territoire.

Empruntée chaque année par près de 1,2 million d'usagers du train va ainsi permettre de renforcer l'attractivité et l'image de l'agglomération en valorisant, dès la sortie de la gare, les atouts du

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

ID: 079-200041317-20210927-C__81_09_2021-DE

territoire. Il s'agit notamment de séduire dès leur arrivée les usagers, dont les cadres et chefs d'entreprises, par la mise en exergue du cadre de vie apaisée qui représente le territoire.

Le Pôle Gare Niort Atlantique joue également un rôle prépondérant dans le développement du secteur du numérique engagée Place de la Brèche, mais aussi du pôle santé à proximité immédiate.

Les cinq axes du programme Action Cœur de Ville, pour lequel l'Agglomération s'est engagée en juillet 2018, sont ainsi développés par le projet.

Il est identifié comme une fiche action majeure du projet stratégique du fait de son impact sur tous les axes:

- Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4: Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 : Fournir l'accès aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Considérant que le projet prévoit l'extension de l'emprise de la gare et que le montant des travaux est supérieur au seuil de 1 900 000 €, il y a lieu, conformément à la lecture combinée des articles L.103-2 et R.103-1 du Code de l'urbanisme, d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les usagers, les habitants, et les différents acteurs concernés.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette concertation se définissent comme suit :

- Présenter les enjeux et l'ambition du projet au public ;
- Recueillir l'ensemble des usages nécessaire au projet;
- Recueillir les avis et suggestions de la population avant l'achèvement des études afin d'y apporter, le cas échéant, toutes modifications nécessaires ;
- Informer le public des avancements du projet et des orientations retenues.

Il est proposé de conduire cette concertation selon les modalités suivantes :

- La parution d'un avis d'engagement de la concertation dans deux journaux locaux ;
- L'affichage dans les mairies des communes de l'agglomération ainsi qu'au siège de l'agglomération de la délibération engageant la concertation ;
- La mise à disposition du public, aux heures d'ouverture des mairies et au siège de l'agglomération, d'une présentation du projet et de ses objectifs et d'un registre permettant de recueillir les observations du public ;
- La création d'une page spécifique d'information sur le site internet de la communauté d'agglomération (http://www.niortagglo.fr/) qui permettra au public de consulter le projet mais également de faire part de ses observations, lesquelles pourront être transmises par email ou par courrier;
- La diffusion d'un article dans le magazine de la Communauté d'Agglomération du Niortais « Niort Agglo Magazine » et dans celui de la ville de Niort « Vivre à Niort » ;
- La tenue de réunions publiques de présentation du projet et d'ateliers organisée conjointement avec les équipes de proximité et l'adjoint en charge de la concertation de la Ville de Niort, lieu du projet : la date et le lieu des rencontres (a minima deux) seront annoncées par voie de presse (journaux locaux) et par voie d'affichage et de diffusion sur les sites internet (mairies et siège de l'agglomération) ;
- Exposition publique de documents divers (état des lieux, projections schématiques et intentions d'aménagement, photos et de manière générale tous les documents utiles à la compréhension du projet...) pendant une durée minimale de 15 jours. La date et le lieu de cette exposition seront annoncés par voie de presse (journaux locaux) et par voie d'affichage (mairies et siège de l'agglomération).

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

ID: 079-200041317-20210927-C__81_09_2021-DE

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les objectifs poursuivis dans le cadre de la concertation du projet Pôle Gare Niort Atlantique ;
- Approuve les modalités de concertation dans le cadre du projet Pôle Gare Niort Atlantique ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 78 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué